
SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE GÉNÉRALE
DE RECRUTEMENT DE L'ÉTAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 27 DEC 2021

N° 21E01328 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **vingt-cinq (25) élèves Agents Techniques d'Élevage et de Santé Animale, session 2021**, sont déclarés admis en remplacement de candidats défailants.

Ce sont :

ADMIS

RANG	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE_NAISS
7°	KONÉ MOUMOUNI	1026_1568_2015_9576	B11217229	12/10/89
8°	KONATE SIE ABDEL AZIZ	2610_2761_2039_7456	B14512576	23/07/93

Arrêté la présente liste à deux (02) admis.

DÉFAILLANTS

RANG	NOM ET PRÉNOM (S)	RÉCÉPISSÉ	N° CNIB	DATE_NAISS
11°	NABO HAMI	2109_1416_2347_5970	B5221948	31/12/95
4° sur la liste d'attente	ZOUNDI ISSOUF	2610_4769_8697_1786	B8563583	17/07/97

Arrêté la présente liste à deux (02) noms.

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'École Nationale de l'Élevage et de la Santé Animale, dans le plus bref délai.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

